

● (1805)

Monsieur le Président, la Commission internationale du commerce vient tout juste de terminer ses audiences et elle a conclu mercredi dernier, dans son rapport, que les importations de poisson canadien aux États-Unis perturbent les marchés de la Nouvelle-Angleterre. J'en doute car ses conclusions sont une épée de Damoclès pour nos pêcheurs. J'espère que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) et le premier ministre—c'est-à-dire nos plus hautes instances—vont assurer à nos pêcheurs qu'ils obtiendront leur juste part des prises et qu'ils participeront à la gestion des stocks. Malheureusement, les poissons qu'ils soient de fond ou pélagiques n'ont pas de nationalité; ils ne respectent pas les frontières du Canada et des États-Unis.

M. Stewart McInnes (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'Egmont (M. Henderson) d'avoir soulevé cette question. La position du gouvernement est à peu de chose près celle qu'il nous a décrite mais aux fins du compte rendu, je pense qu'il conviendrait de passer en revue l'historique de cette affaire.

Le 12 octobre, la Cour internationale de justice a établi la limite des Maritimes dans le golfe du Maine. C'est la limite, elle est finale et non contestée. En effet, à la Chambre le 5 décembre, répondant à une question du député, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a exposé très clairement la position du gouvernement canadien.

Avant de saisir la Cour internationale de justice, vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, le Canada avait négocié et signé avec les Américains un traité, qui prévoyait des droits de pêche réciproques et la gestion conjointe de certaines réserves dans le golfe du Maine, de sorte que les deux pays n'auraient guère eu à modifier leurs habitudes de pêche établies, quelle que soit la limite que la Cour internationale de justice fixait entre les deux pays. Pour finir, cet accord a été rejeté par le Sénat américain. Les Américains ont proposé depuis que les deux pays continuent à pêcher comme auparavant dans le secteur en litige et ce, pendant un an, le temps d'évaluer les répercussions de la décision et de préparer leur position en vue des prochaines négociations qui devront avoir lieu au sujet des ressources de pêche de la côte est.

Nous avons reçu le 7 décembre du gouvernement américain une proposition officielle allant dans ce sens. Celle-ci reconnaît le caractère obligatoire et définitif de la limite établie par la Cour internationale de justice. Les ministres concernés n'ont pas encore eu l'occasion de préparer une réponse officielle. Cependant, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré publiquement que nous ne comptons pas approuver cette proposition. Nous émettons de sérieuses réserves.

Nous voulons notamment éviter d'en revenir, même pour quelque temps, à une situation où une pêche trop intensive risque à nouveau de menacer les réserves de poisson du golfe du Maine. Notre objectif principal est de procéder à la gestion des ressources en vue de les maintenir et, si possible, de les ramener aux niveaux antérieurs, afin de protéger les emplois des Canadiens dans le secteur de la pêche.

L'ajournement

Les hommes de science du ministère des Pêches et des Océans sont en train d'évaluer les ressources de la zone canadienne, en consultation étroite avec l'industrie. Lorsque cette analyse sera terminée et seulement alors, nous serons à même de déterminer exactement ce qu'il faut faire pour gérer nos ressources et pour obtenir la collaboration des Américains.

● (1810)

L'EMPLOI—L'AFFECTATION DE FONDS À LA CRÉATION D'EMPLOIS. B) LA PROVENANCE DU FINANCEMENT

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour donner suite à une question que j'ai posée au premier ministre (M. Mulroney) le 29 novembre dernier concernant certaines déclarations, ou plutôt certaines réflexions profondes de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) au sujet des fonds affectés à la création d'emplois.

Au comité, la ministre a signalé qu'il ne s'agissait pas de fonds nouveaux. Or, d'après les déclarations publiques du gouvernement et les réponses données au passage à divers journalistes, il devait s'agir d'une nouvelle affectation de un milliard de dollars destiné au programme de création d'emplois. Malheureusement, après avoir interrogé le premier ministre, il semble qu'il n'en soit plus du tout certain. C'est du moins mon impression. Le gouvernement, dans l'exposé économique déposé par le ministre des Finances (M. Wilson), a déclaré prévoir une affectation budgétaire spéciale de un milliard au programme de création d'emplois au Canada. La ministre de l'Emploi et de l'Immigration est revenue sur ce qu'elle avait dit et déclare maintenant que ce n'est plus de l'argent frais, mais de l'argent réaffecté. Par conséquent, il n'y a pas de nouveau financement des programmes de création directe d'emplois par le gouvernement du Canada.

Plus important encore, le gouvernement, qui a été élu avec une énorme majorité le 4 septembre, a renié les promesses faites aux Canadiens. De ce fait, il refuse aux jeunes la possibilité d'avoir une vie riche et pleine dans les années à venir. Il a refusé d'autoriser certains paiements d'assurance-chômage. Il a refusé aux travailleurs plus âgés des droits qu'ils avaient jusqu'à maintenant.

Si l'on en vient maintenant aux programmes de création directe d'emplois, le parti conservateur, avec son caucus de moutons, n'a absolument rien fait. Il est revenu sur sa parole en dépit de faits concrets qui montrent sans l'ombre d'un doute que le gouvernement doit consacrer des fonds à la création d'emplois.

Quel meilleur exemple que le programme de travaux d'hiver. Pour 1984-1985 on a prévu 250 millions de dollars. Mais quelle est la demande? Elle est d'environ six fois ce montant.

Que nous dit le premier ministre—ce plaisantin, cet homme qui a l'audace de se lever à la Chambre des communes et de badiner au sujet du chômage? Nous n'avons rien, que des platitudes, de lui et de sa ministre. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) est le vrai coupable à cet égard. En fait, c'est lui le ministre des Finances et c'est lui qui fixe la politique du gouvernement.